



2026/02

**EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nieu87**27 janvier 2026****Mairie de Nieul****87510****Tel 05.55.75.80.23**

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	2
Exprimés :	14
OUI :	14
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation 22 janvier deux mil vingt-six.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Reaulx Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Pinardon-Thévet Lucette donne procuration à Bila Laurent, Calomine Benoît, Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent

Absents : Crespy Benjamin, Gaspard Céline, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le 29 JAN 2026

ID : 087-248710765-20260127-DL_2026_02-DE

Objet : Modification du tableau des effectifs : suppressions et créations d'emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant depuis le 1^{er} décembre 2025, adopté en réunion du Conseil Municipal du 2 octobre 2025 enregistrée sous le N° 2025/36 et présenté comme suit :

Filières	Services	Cadre d'emploi	Échelle indiciaire	Poste	Tps travail hebdo.
Filière Administrative	Service Administratif	A	A1	Attaché Territorial	35
		B	B1	Rédacteur Territorial	35
		C	C3	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C3	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C1	Adjoint administratif territorial	35
Filière Technique	Service Technique	C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
Filière Technique	Service Scolaire	C	C3	Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C3	Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C2	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	35
		C	C2	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	29
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	17,5
Filière médico-sociale	Service Scolaire	C	C3	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C3	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1 ^{ère} classe	28

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 janvier 2026,

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2025 enregistrée sous le N° 2025/36,

Considérant la nécessité de supprimer, pour le service administratif, 1 emploi du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à savoir :

- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet en raison d'une radiation des effectifs suite à mutation intervenue en 2024 ;

Considérant la nécessité de supprimer pour le service scolaire, 1 emploi du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à savoir :

- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet en raison d'une radiation des effectifs suite à une mise à la retraite intervenue en 2022 ;

Considérant la nécessité de créer pour le service scolaire :

- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps complet ;

- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 30,5/35^{ème} ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE à l'unanimité de la suppression, à compter du 1^{er} mars 2026 :

Pour le service administratif

- d'1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

Pour le service scolaire

- d'1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

- DECIDE à l'unanimité de la création, à compter du 1^{er} mars 2026 :

Pour le service scolaire

- d'1 emploi d'Adjoint Technique à temps complet ;

- d'1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 30,5/35^{ème}.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le 29 JAN. 2026

ID : 087-218710705-20260127-DL_2026_02-DE

- ADOpte, à l'unanimité, le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2026 :

Filières	Services	Cadre d'emploi	Échelle indiciaire	Poste	Tps travail hebdo.
Filière Administrative	Service Administratif	A	A1	Attaché Territorial	35
		B	B1	Rédacteur Territorial	35
		C	C3	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{re} classe	35
		C	C1	Adjoint administratif territorial	35
Filière Technique	Service Technique	C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
Filière Technique	Service scolaire	C	C3	Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{re} classe	35
		C	C2	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{me} classe	35
		C	C2	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{me} classe	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	30,5
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	29
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	17,5
Filière médico-sociale	Service Scolaire	C	C3	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1 ^{re} classe	35
		C	C3	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1 ^{re} classe	28

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le 29 JAN. 2026

ID : 087-218710705-20260127-DL_2026_02-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 29 janvier 2026

La secrétaire de séance,
Pascale Sage.




Madame la Maire,
Béatrice Tricard.